



Budget 2006-2007
COMMUNIQUÉ N° 6

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2006-2007

Fardeau fiscal des particuliers

Rejoindre la moyenne canadienne : un objectif bientôt atteint

« Le gouvernement agit à plusieurs égards pour accroître la performance de notre économie. L'un de nos objectifs demeure la réduction du fardeau fiscal des contribuables. »

- Michel Audet

Québec, le 23 mars 2006 – Dans le cadre du *Discours sur le Budget 2006-2007*, le ministre des Finances, M. Michel Audet, a rappelé l'engagement pris par le gouvernement de ramener le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois à la moyenne canadienne tout en préservant l'équilibre budgétaire et le financement des services publics. « Jusqu'à maintenant, les contribuables ont bénéficié de réductions d'impôt de 2,2 milliards de dollars. Avec le *Discours sur le budget 2006-2007*, le gouvernement va plus loin », a dit le ministre des Finances.

En effet, M. Audet a annoncé aujourd'hui une diminution supplémentaire du fardeau fiscal des contribuables de 362 millions de dollars sur une pleine année.

Cette diminution résulte des modifications suivantes :

- une hausse de 500 à 1 000 dollars de la déduction pour les travailleurs au 1^{er} janvier 2007 qui permettra de réduire de 288 millions de dollars par année l'impôt des contribuables;
- la bonification du crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée;
- l'amélioration à la fiscalité relative aux dons de bienfaisance et aux autres dons;
- des mesures fiscales pour encourager l'utilisation du transport en commun;
- la bonification de la mesure d'étalement du revenu pour les artistes.

« Cette réduction d'impôt profitera aux Québécoises et aux Québécois, mais aussi à l'économie du Québec dans son ensemble. Cela nous permettra de mieux faire face à la compétition que nous devons livrer à nos principaux partenaires commerciaux pour attirer ou retenir les entrepreneurs et les travailleurs les plus compétents, les plus dynamiques et les plus créatifs », a affirmé le ministre des Finances.

La réduction d'impôt du *Budget 2006-2007* s'ajoute à celles du *Budget 2004-2005* et du *Budget 2005-2006*. Avec l'indexation du régime fiscal, les baisses d'impôt accordées aux contribuables québécois atteignent 2,9 milliards de dollars en 2007.

En effet, le gouvernement a annoncé un retour de 1 milliard de dollars aux contribuables dans le *Budget 2004-2005*, résultant principalement de la mise en œuvre :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

De plus, le *Budget 2005-2006* avait annoncé une réduction d'impôt de 372 millions de dollars, découlant notamment :

- de l'introduction de la déduction pour les travailleurs;
- de la réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.

Enfin, l'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2007 réduit la charge fiscale annuelle des contribuables québécois de 1,2 milliard de dollars.

« Les réductions d'impôt des particuliers que j'annonce aujourd'hui permettent de réduire l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces. En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2007, l'écart passera à 980 millions de dollars, soit une baisse de 55 %. Là aussi, le gouvernement tient ses engagements », a conclu M. Audet.

- 30 -

Source : Michel Rochette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270